

Compte rendu du conseil municipal

séance extraordinaire du 5 juillet 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire le 5 juillet 2019 à 11h30 sous la présidence de M. le Maire, Jean-Louis LAFAGE.

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 6

Conseillers participant au vote : 6

Secrétaire de séance : M. LABONNE Marie, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

M. LAFAGE Jean-Louis, Mme LABONNE Marie, M. VITRAC Robert, M. SAINT MARTIN Jean- Christophe, M. RAYNE Jacques, Mme FAURE Stéphanie.

Etait absent :

M. Philippe Franco

Etaient excusés :

Mme Marie HAMCHART, M. Gilles PERRONNET, Mme Aurore APTEL, M. Jean-Paul LAVIGNÉ.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11h35,

M. LABONNE Marie, 1^{er} Adjoint., est désignée comme secrétaire de séance.

Après l'appel, lecture est faite du compte rendu du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2019. Celui-ci n'appelant aucun commentaire, il est voté à l'unanimité.

Lecture est faite ensuite de la délibération n°1

Délibération n°1 : Marché de travaux École et Mairie. Dépassement du délai d'exécution du marché et question de l'application ou non des pénalités de retard aux entreprises signataires du marché.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11h45.

La délibération est consultable à l'intérieur de la mairie.